

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 12 juin 2012
à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 12 juin 2012 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire.

PRESENTS : MM. INGLES. COLL. Mmes MARTIN. CHENAULT. GARCIA. MM. BRUNET. FAYOS.

ABSENTS :

Mr ARTAUD donne procuration à Mr ABEL

Mr ESPEUT donne procuration à Mr COLL

Mr S. ROSSELL donne procuration à Mme CHENAULT

Mme FABRE. MM. B. ROSELL. SOLA. VINCENT.

Secrétaire de séance : Madame Véronique CHENAULT

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 mai 2012

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 09 mai 2012 à l'approbation de l'Assemblée dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la séance du Conseil Municipal allait débiter par le point n°4 afin de libérer les Agents du Service Urbanisme venus présenter les points.

4. Urbanisme.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, afin qu'il présente les points avec les Agents du Service de l'Urbanisme.

⇒ **Changement du nom du «Chemin du Pla».**

Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'un problème de toponymie au «Chemin du Pla» a été relevé à maintes reprises. En effet, le système de localisation des Services de Secours notamment, confondent la rue du Pla (Pyrénées 2000) et le chemin du Pla (le long du stade au village).

Ainsi, Monsieur Jean-Pierre Inglès propose de transformer le «Chemin du Pla» en «Impasse du Stade».

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - accepte cette proposition.

⇒ **Création de la PAC - Participation pour Assainissement Collectif.**

Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire expose que la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Elle est destinée à remplacer la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1er juillet 2012.

Il précise les points suivants :

La participation, facultative, est instituée par délibération du Conseil Municipal compétent en matière d'assainissement.

Cette délibération en détermine les modalités de calcul et en fixe le montant.

Ce dernier pourra être différencié pour tenir compte de l'économie réelle réalisée par le propriétaire selon qu'il s'agit d'une construction nouvelle ou d'une construction existante nécessitant une simple mise aux normes. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.

La participation représente au maximum 80% du coût d'un assainissement individuel ; le coût du branchement est déduit de cette somme.

Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé. Toutefois, si celui-ci a été antérieurement redevable de la participation pour raccordement à l'égout, la participation pour assainissement collectif ne pourra pas être exigée.

A noter des dispositions transitoires qui prévoient :

- Pour les dossiers de permis ou de déclaration préalable déposés avant le 1er juillet 2012, la PRE pourra être prescrite ;
- Pour les dossiers déposés à compter du 1er juillet 2012, aucune PRE ne pourra plus être prescrite par l'autorisation ou l'arrêté mentionné à l'article L. 424-6 fixant les participations.

En conclusion, Monsieur Jean-Pierre Ingless propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique avec effet au 01 juillet 2012.

1°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles.

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le Conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

2°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau.

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le Conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Cette participation est non soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DECIDE de fixer la PAC pour les constructions nouvelles et existantes au 01 juillet 2012 ainsi : participation par m² de Surface de plancher : 9.50€.

RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau effectué par le délégataire.

DIT que les recettes seront recouvrées par l'émission d'un titre de recette correspondant et inscrites au Budget Eau et Assainissement.

⇒ **Projet Urbain Partenarial (PUP).**

Compte tenu du manque d'éléments, il a été décidé de reporter ce point à la séance d'un prochain Conseil Municipal.

⇒ **Conseil d'Orientation Energétique.**

Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la démarche du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes relative au diagnostic énergétique du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, etc.). Il s'agit d'identifier les éventuels dysfonctionnements des bâtiments (isolation, équipement de chauffage, etc...), de l'éclairage public et de proposer des améliorations dans le cadre d'un plan d'actions.

A l'issue de l'étude, la Commune disposera :

- d'un document de synthèse de la situation énergétique du patrimoine communal et d'un plan d'actions hiérarchisées,
- d'un outil de suivi de consommation.

Au vu des données énoncées, le Conseil Municipal - à l'unanimité - décide d'engager la Commune dans cette démarche, le suivi du projet et selon le plan de financement suivant :

Recettes	Taux de participation	Montant de la subvention
Conseil Régional	25%	287.00€
Conseil Général des PO	10%	114.80€
ADEME	25%	287.00€
Syndicat Mixte du PNR	30%	344.56€
Participation de la Commune de Bolquère	10%	114.80€
Coût total du projet	100	1 148.16€

⇒ **Majoration de 30% des droits à construire - lancement de la procédure.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 07 janvier 1994,

Considérant que, comme le prévoit la loi susvisée, le Conseil Municipal doit mettre à la disposition du public pendant un mois une note d'information synthétisant les conséquences de la mise en œuvre de la majoration des droits à construire sur le territoire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de préciser les modalités de la consultation du public et du recueil et de la conservation de ses observations.

Au vu de ces données, le Conseil Municipal - à l'unanimité - décide de mettre en œuvre les modalités de consultation du public suivantes :

- les dates et les modalités de la consultation seront rendues publiques au moins 8 jours avant par affichage sur les panneaux administratifs, sur le site Internet et publication dans un journal diffusé dans le département ;

- la note d'information sera consultable à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures sauf les vendredis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures ou sur le site internet de la Commune www.mairiedebolquere.com pendant la durée de la consultation ;

- les observations du public pourront être consignées dans un cahier disponible à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public, par courrier à 2 Grand Rue 66210 Bolquère ou par message électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairiedebolquere.com pendant la durée de la consultation ;

- à la fin de la consultation et après que le Conseil Municipal en a établi la synthèse et délibéré, la note d'information, la synthèse des observations du public et la délibération du Conseil Municipal seront consultables à la Mairie pendant une durée d'un an.

1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise MARTIN, Présidente de l'Office de Tourisme, afin de présenter les points débattus lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme du 11 juin 2012.

Madame Françoise MARTIN propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Elle fait part de ces décisions :

⇒ Validation du programme de la saison estivale 2012.

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que le programme de la saison estivale 2012 a été présenté au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie. Une explication a été donnée sur les temps forts et les nouveautés apportées.

Il a été demandé au Conseil d'Exploitation de se prononcer. Ce dernier a validé le programme de la saison estivale 2012 avec les temps forts et les nouveautés apportées.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

Vote : Unanimité.

⇒ Nomination des Régisseurs Titulaire et Suppléant de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que Madame Patricia Gobert est actuellement Régisseur Titulaire de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme. Son départ de l'Office de Tourisme le 30 juin prochain a obligé le Conseil d'Exploitation à modifier les Régisseurs.

Il a été demandé au Conseil d'Exploitation de se prononcer.

Il a été décidé de nommer Madame Elodie Argentais comme Régisseur Titulaire et Madame Sabine Battaglino comme Régisseur Suppléant.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

Vote : Unanimité.

⇒ **Nomination d'un Sous-Régisseur pour la Sous-Régie de recettes pour la vente de topoguides pour le compte de la Communauté de Communes Capcir Haut-Conflent.**

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que Madame Elodie Argentais a été proposée comme Sous-Régisseur pour la Sous-Régie de recettes pour la vente de topoguides pour le compte de la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent.

Il a été demandé au Conseil d'Exploitation de se prononcer.

Ce dernier a nommé Madame Elodie Argentais comme Sous-Régisseur pour la Sous-Régie de recettes pour la vente de topoguides pour le compte de la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

Vote : Unanimité.

⇒ **Proposition de vote de tarif à 5€.**

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que sur proposition de la Directrice de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, il a été demandé au Conseil d'Exploitation de voter le tarif de 5€ pour le buffet campagnard de la Fête de la Montagne et ateliers divers.

Ce dernier - à l'unanimité - a voté le tarif de 5€ pour le buffet campagnard de la Fête de la Montagne et ateliers divers.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

Vote : Unanimité.

⇒ **Embauche renfort saisonnier.**

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que pour faire suite au départ de Madame Patricia Gobert, il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation, d'embaucher du 25 juin 2012 au 31 août 2012, Monsieur Pierre Bertrand, en renfort saisonnier sur la période estivale afin d'aider la Directrice sur la logistique, la mise en place et la participation aux animations ainsi qu'à d'autres missions.

Il a été demandé au Conseil d'Exploitation de se prononcer. Ce dernier a validé l'embauche de Monsieur Pierre Bertrand en renfort saisonnier du 25 juin 2012 au 31 août 2012.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

Vote : Unanimité.

⇒ **Questions Diverses. Vote de tarifs des topoguides VTT et randonnées avec la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent.**

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'afin d'harmoniser les tarifs des topoguides VTT et randonnées avec la Communauté Capcir Haut Conflent, il a été demandé au Conseil d'Exploitation d'augmenter le prix de vente à savoir :

- ∞ Topo VTT : 4€ au lieu de 3.50€ actuellement.
- ∞ Topo Rando : 4€ au lieu de 3€ actuellement,

Ce dernier - à l'unanimité - a voté l'augmentation du prix de vente pour les topoguides VTT et les topoguides randonnées.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

Vote : Unanimité.

2. Marché Public. Etude de programmation pour un projet comprenant des constructions et équipements touristiques sportifs et de loisirs (détente et bien-être autour de l'eau).

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Véronique Chenault, Conseillère Municipale afin qu'elle présente ce point.

Cette dernière rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée afin de désigner un Cabinet d'Etude qui sera chargé de l'étude de programmation d'un projet comprenant des constructions et équipements touristiques sportifs et de loisirs (détente et bien-être autour de l'eau).

Ces prestations ont pour objectifs de permettre à la Commune de définir précisément son projet de développement des activités touristiques, sportives et de loisirs (détente et bien-être autour de l'eau) de la station de Bolquère/Pyrénées 2000.

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 50 000€HT.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

- ∞ Portail acheteur public (dématérialisation : <http://www.lindependant-legales.com>)
- ∞ Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

18 Cabinets d'Etudes ont retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier :

Ludequip Sarl, Alpha Bâtiment Cloisons, Kanopee, Temah études, Archi Concept, Viasports, Scet, Ipk Conseil, Citylinks Conseil, Pas de nom, Isc, Hydratec, Setec Organisation, Détente Consultants, Ancrages, Ceg, Cet Ingénierie, Sarl Mission H2O.

2 Cabinets d'Etudes ont retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée pour information ou recherche seulement : Alamo, Erbo10 Sport Distribution.

Date limite de réception des offres : lundi 30 avril 2012 à 16 heures au plus tard.

Dossiers déposés :

6 Cabinets d'Etudes ont répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Viasports - Marne la Vallée
- ✓ Couzane/Ludéquip - Lyon
- ✓ CEG - Clichy
- ✓ IPK Conseil - Montpellier
- ✓ Mission H2O - Malakoff
- ✓ Polyprogramme - Paris

2 Cabinets d'Etudes ont répondu à la consultation hors délai :

- ✓ Groupe Artelia - La Plaine Saint-Denis
- ✓ Citylinks Conseil - Ris Orangis

Aucune offre électronique n'a été déposée.

Le mercredi 02 mai 2012 à 14 heures 00, une réunion a eu lieu en présence de :

- Monsieur Jean-Pierre Abel, Maire,
- Monsieur Jackie Coll, Adjoint au Maire,
- Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire,
- Madame Véronique Chenault, Conseillère Municipale,
- Monsieur Gilles Galté, Secrétaire Général des Services,
- Monsieur Hervé Hamon, Receveur Municipal.

Il a été procédé à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 22 mars 2012.

A l'issue de cette ouverture, après examen et analyse détaillée des offres, il a été souligné la complexité à noter les candidats sur leur valeur technique ainsi que sur les délais d'exécution. Il a été proposé de confier à un Cabinet spécialisé en la matière l'analyse technique des offres afin de pouvoir se prononcer sur le choix d'un Bureau d'Etudes.

Par la suite, le Cabinet spécialisé a rendu un rapport d'analyse des offres où il ressort que le Bureau d'Etudes CEG/GEST'ECO est classé en première position et présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Compte tenu des éléments énoncés, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'attribuer le marché portant sur l'étude de programmation pour un projet comprenant des constructions et équipements touristiques sportifs et de loisirs (détente et bien-être autour de l'eau) et de l'autoriser à signer le marché ainsi que tous les actes afférents à ce dernier.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - attribue le marché portant sur l'étude de programmation pour un projet comprenant des constructions et équipements touristiques sportifs et de loisirs (détente et bien-être autour de l'eau) au Bureau d'Etudes CEG/GEST'ECO demeurant à Clichy et autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les actes afférents à ce dernier.

3. Personnel.

⇒ Ouverture de postes.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que suite à la réussite d'un examen, un Agent a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'emploi d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe.

Afin de le nommer, il y a lieu d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe, à temps complet au 01 juillet 2012 (fermeture simultanée d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe).

De plus, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 03 juillet 2012.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à l'ouverture de ces postes.

Vote : Unanimité.

⇒ Reconduction 90%.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que Madame Sabine ROSSELL, Adjoint Administratif 1^{ère} classe demande la reconduction de son temps de travail à 90% à compter du 1^{er} Juillet 2012 pour un an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la reconduction du 90% demandée par l'Agent désigné ci-dessus.

Vote : Unanimité.

5. Plan Communal de Sauvegarde. Modification de la délibération. Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la délibération prise lors du Conseil Municipal du 09 Mai 2012 doit être annulée du fait que le financement de ce Plan a été modifié.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une loi n°2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Le décret N°2005-1156 du 13 Septembre 2005 précise dans son article 1 que le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la Commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le Plan Communal de Sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le Plan Communal de Sauvegarde comprend :

- le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population ;
- les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile éventuelle.

Il peut être complété par :

- l'organisation du poste de commandement communal mis en place par moi-même ;
- les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux ;
- la désignation de la personne chargée des questions de sécurité civile ;
- l'inventaire des moyens propres de la Commune ou des personnes privées ;
- les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles ;
- les modalités d'exercice permettant de tester le Plan Communal de Sauvegarde ;
- le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile ;
- les modalités de prise en compte des personnes bénévoles ;
- les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à anormale.

Au titre du Document Départemental sur les Risques Majeurs, la Commune de Bolquère est concernée par les risques suivants : inondation, séisme, feux de forêt, chute de neige/grand froid, rupture de barrage et transport de matières dangereuses.

Le coût du Plan Communal de Sauvegarde sur la Commune de Bolquère est estimé à 15 000€ HT. Son élaboration est financée jusqu'à 80%, répartis entre l'Europe, au titre du FEDER et le Conseil Général 66.

Un Groupement de Commandes (Communes de Bolquère/Font-Romeu/Eyne/Targasonne) sera chargé de monter les dossiers de demande de subvention, de gérer la procédure de marché public et de choisir le prestataire. Le montant total du projet, coût de l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde sur l'ensemble des Communes concernées de la Vallée de l'Angoust, est estimé à 49 000€ HT (soit 58 604€ TTC).

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde et afin de réduire le coût d'intervention du Bureau d'Etudes, il convient que la Commune adhère au Groupement de Commandes auquel participeront les Communes de la Vallée de l'Angoust.

De plus, il convient d'accepter les termes de la convention constitutive du Groupement de Commandes pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde de chacune des Communes membres à savoir :

- la désignation, au sein de ce Groupement de Commandes, de la Commune de Targasonne comme Coordonnateur du Groupement ;
- La sollicitation, par le Groupement de Commandes, du concours des partenaires financiers conformément au plan de financement exposé ;
- Le lancement d'une consultation, par le Groupement de Commandes, afin de s'attacher les services d'un bureau d'études pour assister la Commune dans l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde ;
- de nommer un référent «Risques majeurs» chargé de mener à bien cette opération.

Monsieur le Maire demande l'approbation des membres du Conseil pour la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde concernant la Commune.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

APPROUVE l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde ;
APPROUVE la nomination de Messieurs INGLES et COLL au poste de Chef de projet, «référénts» risques majeurs, chargés de mener à bien cette opération ;
APPROUVE l'adhésion de la Commune au Groupement de Commandes auquel participeront les Communes de la vallée de l'Angoust, et ce afin de réduire le coût d'intervention du bureau d'études ;
APPROUVE les termes de la convention constitutive du Groupement de Commandes pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde de chacune des Communes Membres ;
APPROUVE la désignation au sein de ce Groupement de Commandes, de la Commune de Targassonne comme Coordonnateur du Groupement ;
APPROUVE la sollicitation par le Groupement de Commandes du concours des partenaires financiers conformément au plan de financement exposé ;
APPROUVE le lancement d'une consultation, par le Groupement de Commandes, afin de s'attacher les services d'un bureau d'études pour assister la Commune dans l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde ;
APPROUVE la nomination de Messieurs INGLES et COLL référents «risques majeurs», membres de la Commission d'Appel d'Offres constituée par le Groupement conformément à l'article 5 de la convention constitutive ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du Groupement de Commandes.

6. Affaires Immobilières. Location appartement communal n°4 – Place Guy Malé.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de signer un bail d'habitation avec Mademoiselle Anaïs VIDAL, Adjoint Administratif, pour l'occupation de l'appartement communal sis à BOLQUERE, n°4 -Place Guy Malé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité – donne son accord quant à la signature d'un bail d'habitation avec Mademoiselle Anaïs VIDAL pour une durée de trois ans, décide de fixer le loyer de cette dernière à cent quarante euros par mois (140.00€) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

7. Affaires funéraires. Proposition cinéraire au cimetière de Bolquère.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de créer un espace cinéraire, les Pompes Funèbres SDS Cerdagne Capcir ont fait parvenir un devis de travaux à réaliser.

Le Jardin du Souvenir pourrait être aménagé par les Employés Communaux (fosse et pose de gros gravier blanc sur un terrain situé dans le cimetière en rentrant à droite).

Quant aux casiers, ils seraient installés à l'entrée du cimetière par les services des Pompes Funèbres.

Les prix sont les suivants :

Fourniture d'un columbarium cinéraire de 12 cases urnes en granit : la case	TTC	434.32€
Fourniture de casier cinéraire (cases urnes) en 2 tons gris et porte noire :		
le casier	TTC	670.00€
La stèle Flamme Jardin du Souvenir, l'entourage en marbre et le gravier blanc :		
	TTC	1.680.00€

Au vu de la proposition présentée par les Pompes Funèbres SDS Cerdagne Capcir, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée Délibérante.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – émet un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

8. Urbanisme.

⇒ **Achat terrain.**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante que les propriétaires du terrain cadastré AN137 en zone 2NA du POS ont fait une proposition de vente de leur bien à la Commune pour un montant de 300 000€.

Cette parcelle pourrait être aménagée en lotissement communal favorisant ainsi l'accès à la propriété pour les primo-accédants.

Celle-ci a une contenance cadastrale de 6 412m².

Par ailleurs, au regard du montant proposé, Monsieur le Maire indique que les Services des Domaines vont être saisi afin qu'ils évaluent ce bien.

Vu les éléments apportés, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'achat de ce terrain et de passer un acte de sous-seing privé.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne son accord quant à l'achat de ce terrain au prix de 300 000€, décide de passer l'acte de sous-seing privé portant promesse d'achat et de prévoir le paiement en deux échéances.

⇒ **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le bâtiment du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur la Commune de Bolquère est destiné à la vente avec une superficie de 17 000 m².

Après discussion, le Conseil Municipal - à l'unanimité - ne prend pas de décision et propose une réflexion autour du projet de rachat du bâtiment du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à Bolquère.

9. **Personnel.** Convention «rupture de contrat anticipée».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat à durée déterminée a été conclu le 27 décembre 2011 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 entre la Commune de Bolquère et Monsieur Le Boubennec Cédric.

Après un entretien entre les deux parties, celles-ci ont convenu d'un commun accord de mettre fin au contrat de Monsieur le Boubennec Cédric le 30 juin prochain.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à mettre fin au contrat à durée déterminée liant la Commune de Bolquère et Monsieur Le Boubennec Cédric.

10. Affouage.

⇒ Convention coupe de bois CFPPA.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole basé à Rivesaltes, réalise pour le compte du Partenaire des interventions de Travaux Forestiers dans le cadre de l'action de formation «BPA Travaux Forestiers » basée sur le site de Bourg-Madame.

Le groupe intervenant est compris entre cinq et dix personnes et l'intervention aura lieu sur le site de la Commune de Bolquère. Le CFPPA interviendra avec les matériels nécessaires aux travaux et à la sécurité du chantier.

Concernant le financement, le coût des prestations sera de :

- ∞ 1.50€TTC par stère billonné,
- ∞ 6.00€TTC par m3 façonné.

Les travaux seront réalisés durant le cycle de formation préparant au BPA Travaux Forestiers 2012 (fin du cycle de formation le 01 décembre 2012). Les dates d'intervention seront définies d'un commun accord entre le CFPPA et la Commune de Bolquère.

Les travaux consisteront à billonner le bois des personnes âgées qui le souhaitent ainsi que le façonnage de 40m3 en forêt communale.

Au regard de ces données, Monsieur le Maire propose de passer une convention coupe de bois avec le CFPPA afin de valider les différents articles figurant dans cette dernière.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne son accord afin de passer une convention coupe de bois avec le CFPPA dans le cadre de l'action de formation «BPA Travaux Forestiers».

⇒ Remboursement taxe d'affouage 2011.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Kim Falck, domicilié 18 rue des Champs à Bolquère, a adressé un courrier par lequel il indique que les délais de sortie du lot d'affouage 2011 porté bord de piste sont trop courts pour lui cette année.

Aussi, celui-ci sollicite à titre exceptionnel, le remboursement des 232€ qu'il a versé en décembre dernier.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer quant à cette requête.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Kim Falck.

11. Divers. Achat pierres granit.

Ce point n'a pas été évoqué. Il sera examiné lors du prochain Conseil Municipal.

12. Sport et Loisirs. Partenariat USAP 2012/2013.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un partenariat USAP Sang et Or pour la saison 2012/2013. Il a été pris en considération nos besoins, nos objectifs de communication ainsi que les relations publiques.

Aussi, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il a été établi une proposition pour un panneau 6mx0.80 tribune VAQUER visibilité TV.

La proposition est la suivante :

∞ 1 panneau 6mx0.80 TRIBUNE VAQUER visibilité TV	6 990.00€HT
∞ 2 Tribunes officielles	0.00€HT
∞ Soit un budget saison 2012/2013 de	6 990.00€HT

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la proposition formulée par l'USAP Perpignan.

Vote : Unanimité.

13. Information.

⇒ **Tournoi de pétanque Guy Malé.**

Monsieur Ilary, Président de l'Association des Maires et Adjointes des Pyrénées Orientales a décidé de repousser la date du tournoi de pétanque Guy Malé au samedi 30 juin 2012 afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de participer à ce tournoi.

Ce dernier invite tous les élus (Maires, Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux) qui le désirent à participer au traditionnel tournoi de pétanque «Guy Malé » qui se déroulera le samedi 30 juin 2012 au boulodrome de RIA-SIRACH rue des Sports.

Le programme sera le suivant :

- 09 h 00 : accueil des équipes
- 09 h 30 : début de la compétition
- 12 h 30 : déjeuner au Bistrot de Pays La Casa d'Arria
- 14 h 00 : reprise des matches
- 16 h 30 : fin de la compétition et remise des prix.

Il est précisé qu'aucune participation aux frais ne sera demandée tant pour le tournoi que pour le repas.

Monsieur le Maire indique que les personnes intéressées doivent se manifester dans les plus brefs délais car le bulletin d'inscription doit parvenir au secrétariat de l'Association des Maires et Adjointes **au plus tard le 20 juin 2012.**

⇒ **Congrès National des Maires de France.**

Monsieur le Maire informe que le 95^{ème} Congrès National des Maires de France se tiendra au Parc des Expositions à la Porte de Versailles à Paris, du mardi 20 novembre au jeudi 22 novembre 2012.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès des services de la Mairie compte tenu du fait que le bulletin de candidature doit être retourné au secrétariat de l'Association des Maires et Adjointes **avant le 01 juillet prochain.**

La participation financière demandée aux seuls membres délégués pour notre Commune est de 501 à 2 000 habitants soit **60% du coût.**

Le déplacement est prévu par TGV : départ de Perpignan le lundi 19 novembre 2012 en début d'après midi et le retour de Paris le jeudi 22 novembre 2012 en fin de journée.
Cette année, tous les participants seront logés dans le même hôtel IBIS.

13. Association des Maires et Adjointes des Pyrénées-Orientales. Motion de soutien relative au 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion relative au au 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

CONSIDERANT l'état actuel des propositions de rédaction du 10^{ème} programme d'action de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse devant être acté en juin-juillet 2012 ;

CONSIDERANT les augmentations considérables (X 1,5 en moyenne) des redevances irrigation proposées par la nouvelle grille des barèmes ;

CONSIDERANT les particularités des situations des irrigants des Pyrénées Orientales et du classement des masses d'eau de notre département, provoquant des augmentations voisines du double (jusqu'à x3) de l'augmentation moyenne déjà prévue dans le bassin ;

CONSIDERANT le projet de proposition de classement de nouvelles masses d'eau du département en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) ;

CONSIDERANT les conséquences négatives de toute augmentation de redevance irrigation pour les agriculteurs et les ASA d'irrigation du département dans un contexte de crise économique sérieuse et de forts investissements en matière de gestion de l'eau ;

CONSIDERANT les conséquences négatives de toute mesure réglementaire injustifiée ;

CONSIDERANT les conséquences négatives de ces éléments sur la dynamique locale en matière de projets et de gestion concertée de l'eau dont les Communes sont des acteurs essentiels ;

CONSIDERANT l'avis défavorable donné par la Chambre d'Agriculture le 5 mai 2009 sur la proposition de rédaction du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée Corse agréé en 2010 ;

CONSIDERANT les progrès et efforts consentis depuis plusieurs décennies par les agriculteurs en matière de gestion des ressources en eau dans le but d'optimiser leur production et de protéger le milieu naturel ;

CONSIDERANT la volonté des agriculteurs de substituer les prélèvements agricoles dans les nappes vers des prélèvements dans les eaux de surface ;

VUE la motion adoptée en session plénière par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales le 19 avril 2012 ;

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

DENONCE l'évolution prise dans les propositions de l'Agence de l'Eau RMC d'alourdir les charges des irrigants et de contraindre de manière supplémentaire la réglementation ;

DEMANDE d'exclure toute augmentation de la redevance irrigation pour le 10^{ème} programme et d'exclure toute proposition de classement ZRE de nouvelles masses d'eau de notre département ;

INVITE les membres du Conseil d'Administration et du Comité Rhône Méditerranée-Corse, à étudier et à prendre en compte les revendications des agriculteurs des Pyrénées-Orientales et à intervenir pour les faire aboutir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à 22 H 45.

Jean-Pierre ABEL Maire	Jean-Pierre INGLES Adjoint	Jackie COLL Adjoint
Françoise MARTIN Adjointe	Jean-Louis BRUNET Adjoint	Jean-Yves ARTAUD Conseiller Municipal procuration à J.P. Abel
Véronique CHENAULT Conseillère Municipale	Philippe ESPEUT Conseiller Municipal procuration à J. Coll	Laurence FABRE Conseillère Municipale
Claude FAYOS Conseiller Municipal	Joëlle GARCIA Conseillère Municipale	Bernard ROSELL Conseiller Municipal
Serge ROSSELL Conseiller Municipal procuration à V. Chenault	Daniel SOLA Conseiller Municipal	Thierry VINCENT Conseiller Municipal